DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS
SERVICES DES CONCESSIONS

2022-DFA-76 Communication sur les rapports d'activité des titulaires de délégations de service public ou de concessions de services/travaux remis au titre de l'exercice 2021

COMMUNICATION

Mesdames, Messieurs,

Le « rapport d'activité des concessionnaires » présente l'activité des contrats soumis aux dispositions des articles L 3131-2, L 3131-5, et R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP), à savoir les concessions de service public (ex délégations de service public) ainsi que les concessions de services ou de travaux pour lesquelles une consultation a été engagée ou un avis de concession a été envoyé à la publication après la date d'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Compte tenu du nombre de contrats concernés - 185 concessions de service public et 13 concessions de services et/ou de travaux au titre de 2021 - il est de coutume de communiquer ces rapports à l'assemblée délibérante sous la forme d'une synthèse globale par grand secteur d'activité (énergie ; équipements de tourisme et de loisirs ; déplacements ; équipements sportifs ; équipements et services culturels ; jeunesse, famille et petite enfance ; marchés couverts et découverts ; développement économique ; publicité et services funéraires). L'ensemble des rapports originaux remis par les concessionnaires est mis à la disposition des Conseillers de Paris et du public à la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

En 2021, les 185 concessions de service public ont enregistré un chiffre d'affaires de 1,42 Mds€. Les redevances perçues par la Ville de Paris se sont élevées à 101 M€. Les 13 concessions de service et/ou de travaux intégrées au présent rapport ont enregistré un chiffre d'affaires de 66 M€ pour une redevance de 48 M€.

53 concessions sont confiées à 6 Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et 3 Sociétés Publiques Locales (SPL) parisiennes : 45 délégations de stationnement pour la SAEMES, 1 relative aux services funéraires pour la SAEMPF, 1 délégation de chauffage urbain pour la CPCU, 1 délégation pour la gestion du Palais Omnisports de Paris Bercy et 1 délégation pour l'exploitation de l'ARENA Porte de la Chapelle par la SAEPOPB, 1 délégation attribuée à la RIVP pour la gestion de la pépinière d'entreprise Paris Santé Cochin, 1 délégation attribuée à la SPL Carreau du Temple pour la gestion de l'établissement du même nom, 1 délégation attribuée à la SPL Parisienne de Photographie pour la gestion de la mise

en valeur des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, 1 délégation pour la gestion de la Tour Eiffel par la SETE. Enfin, la concession de service relative à la revitalisation commerciale est confiée à la SEMAEST.

La Ville de Paris peut verser des compensations financières au titre des contraintes imposées aux concessionnaires dans le cadre de leurs missions de service public. Celles-ci se sont élevées en 2021 à 35 M€. Ces participations permettent d'assurer le respect des principes de continuité et d'adaptabilité des services publics et facilitent l'égal accès à ces services en permettant la mise en place de tarifs sociaux. Elles concernent principalement les domaines de la culture, de la jeunesse, du sport et des services divers de solidarité et de proximité.

La Ville a tenu à accompagner les titulaires de contrat qui interviennent dans des secteurs d'activité directement concernés par les dispositions mises en place pour lutter contre la pandémie au travers de diverses mesures d'accompagnement dans le cadre d'un plan de soutien aux concessionnaires. Les fiches dédiées à chaque contrat reviennent sur les mesures décidées.

Les secteurs d'activité et les faits marquants de l'année 2021

Le secteur de l'énergie : Ce secteur regroupe 4 délégations de service public : la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV), la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude ; la distribution de gaz, enfin la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique. Le chiffre d'affaires du secteur progresse de 5,8% et s'établit à 1 147,3 M€ en 2021. La redevance augmente légèrement, passant de 39,5 M€ en 2020 à 41,7 M€ en 2021 (+5,6%). Enfin, la participation de la Ville diminue légèrement, elle s'établit à 164,6 k€ en 2021 contre 194,1 k€ en 2020.

Les équipements de tourisme et de loisirs : Le chiffre d'affaires de ce secteur, qui comporte 5 délégations de service public et 4 concessions de travaux, s'élève en 2021 à 77,8 M€, en progression par rapport à 2020 (47,6 M€), année lors de laquelle ce secteur avait été très fortement touché par les effets de la crise sanitaire. La redevance sur ce secteur est passée de 10,4 M€ en 2020 à 11,8 M€ (+13,5%).

Le secteur des déplacements : Ce secteur est composé principalement des 115 délégations de service public relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains, auxquelles s'ajoutent 3 concessions de travaux relatives au développement de stations-services intégrant l'implantation de bornes GNV et une concession de service relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 145,9 M€ en progression de 13,3% par rapport à 2020 (128,8 M€), sous l'effet de la reprise post-crise sanitaire. Le total des redevances s'élève à 44,1 M€ contre 34,0 M€ en 2020.

Les équipements sportifs : Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 20,0 M€ pour 7 contrats (6 DSP et une concession de services) dont 7,8 M€ de l'Accor Arena POPB et 1,6 M€ pour les piscines (Suzanne Berlioux, Joséphine Baker) et l'espace sportif Pailleron, en baisse de 37,7% par rapport à la saison précédente 2019-2020. La redevance du secteur passe de 2,8 M€ à 3,3 M€ (soit +18,1%), tandis que la participation de la Ville reste stable à 3,1 M€ en 2021.

Les équipements et services culturels : En 2021, ce secteur comprenait 5 contrats (4 DSP et une concession de services) portant sur l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théâtre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple et les festivals de musique du Parc Floral. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 5,8 M€, quasi-stable par rapport à 2020 (-0,1 M€). La redevance totale du secteur est passée de 57,7 k€ à 121,5 k€. Quant à la participation de la Ville, elle s'élève à 7,6 M€ en 2021, soit une hausse de près de 900 k€ par rapport à 2020 à périmètre comparable.

Jeunesse, famille et petite enfance : Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 14,4 M€ en 2020/2021 (contre 23,5 M€ en 2019/2020). Ce secteur comprend les délégations relatives aux centres d'animation Paris Anim' (15 DSP portant sur 42 équipements : 36 centres d'animation, 2 centres d'hébergement et 1 théâtre jeune public) ainsi que celles relatives aux structures d'accueil des enfants en bas âge (16 structures parisiennes). Il inclut également dans son périmètre la délégation portant sur un équipement dédié au thème de la laïcité, le Patronage Laïque. La redevance du secteur progresse (+20%), passant de 1,0 M€ à 1,2 M€, alors que la participation de la Ville diminue très légèrement (-3,3%) de 24,3 M€ à 23,5 M€.

Les marchés couverts et découverts : En 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 15,6 M€ (contre 7,6 M€ en 2020, année au cours de laquelle les commerçants avaient bénéficié de 6 mois d'exonération de droits de place) pour 12 délégations portant sur 85 marchés parisiens : 4 délégations relatives aux 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 3 délégations pour les 71 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (Puces de Clignancourt et Jean-Henri Fabre, Puces de la Porte de Montreuil et Puces de la Porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Bastille et Edgar Quinet). La redevance s'élève en 2021 à 2,4 M€ contre 2,1 M€ en 2020, soit une hausse de 14,3%.

Le secteur du développement économique : Ce secteur comprend en 2021 une délégation de service public relative à la pépinière d'entreprises Paris Santé Cochin ainsi qu'un contrat de concession de service pour la revitalisation commerciale et artisanale dont le titulaire est la SEMAEST. Au 31 décembre 2021, la pépinière Paris Santé Cochin accueillait 24 sociétés, soit un taux d'occupation de 99%. Le chiffre d'affaires de ce contrat s'élève à près de 1,7 M€, et reste stable par rapport à 2020. La concession de service relative à la revitalisation commerciale et artisanale permet de préserver, soutenir et réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale. La SEMAEST a dorénavant en gestion (par acquisition ou protocole avec les propriétaires) 124 locaux, occupés par 24 locataires, pour un total de 7 700 m².

Le secteur de la publicité regroupe 2 concessions de services : celle relative aux colonnes et mâts porte-affiches et celle relative aux mobiliers urbains d'information. Le chiffre d'affaires du secteur est de 47,3 M€ en 2021 contre 28,6 M€ en 2020 (+65,5%). La redevance en 2021 est passée de 27,5 M€ à 42,9 M€ (+56%).

Les services funéraires : le chiffre d'affaires de ce secteur s'élève à 15,7 M€ (contre 17,3 M€ en 2020), pour 3 délégations de service public : le service extérieur des pompes funèbres, la chambre funéraire des Batignolles et le parc funéraire et le crématorium du Père-Lachaise. Le chiffre d'affaires a diminué (-9,1%) par rapport à 2020, année ayant connu un pic de mortalité en lien avec la crise sanitaire. La redevance globale du secteur est passée de 1,8 M€ à 1,7 M€ (-5,6%).

Telles sont les informations que je souhaite porter à votre connaissance sur les rapports transmis par les concessionnaires de la Ville de Paris. Pour chaque secteur d'activité, des éléments plus détaillés sont fournis dans la synthèse jointe à la présente communication.